

Objectifs

- Maîtriser l'ordre de conduite des travaux d'intégration.
- Savoir déterminer les résultats individuels, le résultat d'ensemble et l'IS du groupe.
- Être en mesure d'élaborer et contrôler les liasses intégrées.

Participants / prérequis

Responsables fiscaux, financiers et comptables des groupes intégrés. Experts-comptables, avocats ; leurs collaborateurs.

Prérequis : pratique de la détermination du résultat fiscal.

THEMES TRAITES

Schéma directeur du régime d'intégration fiscale

- Articulation du système.
- Présentation de la liasse fiscale intégrée.
- Déroulement des travaux d'intégration : la méthodologie à suivre.

Détermination et gestion des résultats individuels

- Analyse des opérations générant un traitement propre à l'intégration :
 - aides internes : subventions directes (subventions d'exploitation, abandons de créance) et indirectes ;
 - dividendes encaissés ;
 - traitement des règles de sous capitalisation ;
 - imputation des déficits antérieurs à l'intégration : détermination du bénéfice d'imputation (2058 FC) ;
 - gestion du déficit d'un exercice intégré ;
 - gestion du résultat long terme.
- Détermination du résultat comme si la société était imposée séparément (2058 A bis, 2058 B bis).

Cas pratique : détermination des résultats individuels de 4 sociétés membres d'un même groupe fiscal et élaboration des imprimés fiscaux.

Détermination du résultat d'ensemble

- Examen méthodique et exhaustif des opérations à retraiter (2058 ER) : dividendes, subventions indirectes et abandons de créances, provisions et dépréciations, cessions d'immobilisations et de titres de placement, quote-part pour frais et charges d'ensemble (cessions), prêts entre sociétés liées conséquences de la décomposition comptable des immobilisations.
- Limitation de la déduction de certaines charges financières du groupe « amendement Charasse » ; la sous capitalisation ; la restriction générale.

Cas pratique : Détermination du résultat d'ensemble du groupe et élaboration de la liasse intégrée.

Conséquences d'une cession interne d'immobilisation amortissable et de la revente ultérieure hors groupe du bien : neutralisation de la plus-value et des suppléments d'amortissement (2058 PV)

Détermination des intérêts à réintégrer en cas de sous-capitalisation et identification des intérêts différés.

Gestion du résultat d'ensemble (2058 RG)

- Détermination du résultat groupe et de la plus ou moins-value à long terme d'ensemble.
- Gestion du résultat groupe déficitaire : possibilité de compensation avec la plus value nette d'ensemble ; modalités de report en avant ou en arrière du déficit.

Déclarations des résultats (2065) individuels et groupe

Comptabilisation de l'IS d'ensemble par la société tête de groupe et mise en place de la solidarité des filles

- Calcul de l'IS d'ensemble et du gain d'intégration.
- Acomptes : au premier exercice intégré ; au titre des exercices ultérieurs.
- Suivi des crédits d'impôts (2058 CG).

Cas pratique : mise en place de la solidarité des sociétés filiales ; détermination et identification de l'impact du régime de groupe chez la société mère.

Sortie du périmètre

- Obligations de la société tête (2058 ES).
- Indemnisation des filiales sortantes.

Cas pratique : traitement des conséquences de la sortie du groupe par une des filiales.

Intégration fiscale : Acquérir la technique d'élaboration de la liasse fiscale intégrée

Moyens et méthodes pédagogiques

En Présentiel :

Salle de formation, vidéo projection, un support de formation sera communiqué à l'ensemble des participants résumant les aspects théoriques, les astuces et les points clés.

Les techniques d'animation seront actives et se baseront sur des cas concrets apportés par le formateur et/ou les participants. Elles alterneront les apports de connaissances, des exemples réels (situations rencontrées par les participants ou le formateur). Les participants travailleront sur des études de cas pratiques et des mises en situation.

En Distanciel :

Les sessions en distanciel se déroulent sur le logiciel CISCO WEBEX (validé par le SILL -socle interministériel des logiciels libres) sur un serveur dédié. Les classes virtuelles sont supervisées par notre équipe digitale, pour accompagner les participants.

Via le potentiel des outils du logiciel, la pédagogie sera active et ludique. Les participants pourront travailler par groupe ou sous-groupe dans des salles séparées. Les documents peuvent être partagés et interactifs pour une animation vivante et stimulante.

En Live :

Formation se déroulant dans nos locaux ou en hôtel en présentiel, la formation pourra être suivie par des participants à distance. Les questions des participants à distance seront retransmises à l'intervenant via le modérateur présent pendant toute la durée de la formation.

Ce moyen offre la possibilité d'intégrer des participants à distance dans une formation en présentiel.

Formation se déroulant dans nos locaux en présentiel, sur un écran Multifonctions de communications (MFC). Cette modalité est proposée afin de garder les bénéfices de la formation présentielle, tout en ayant un formateur à distance. La borne interactive permet un affichage dynamique et une meilleure fluidité et cohérence dans les échanges.

Evaluations

Tout d'abord, un **questionnaire de préformation** sera remis au candidat avant le démarrage de la formation. Le formateur évaluera les connaissances et compétences de chaque apprenant et réajustera ses modalités pédagogiques aux besoins. Une **évaluation sommative** clôturera la formation afin de vérifier la bonne acquisition des objectifs de stage. De plus, une **évaluation de satisfaction à « chaud »** puis **une à « froid »** à 2 mois seront à compléter par le participant pour nous faire part de son retour quant à la formation et à la mise en pratique des acquis dans son quotidien professionnel. Par ailleurs, les évaluations seront transmises à travers un lien ou un QR code qui redirigera vers la plateforme « Drag'n Survey ». Cela nous permettra de réaliser des analyses de satisfaction ou d'obtention des résultats, de statistiques, de graphiques etc... en temps réel.

Renseignements pratiques

Intervenant Lefebvre Dalloz Formation :

Me François MANGIN, avocat au barreau de Paris, avocat fiscaliste auprès de sociétés et groupes en fiscalité de structure et de résultat, il dispense également un cours de fiscalité internationale à HEC.

Modalités et délai d'accès : Pour toute inscription, contactez nos conseillers qui vous accompagneront (conseil@sesame-formation.re) / 02.62.22.02.02

Aucun délai n'est requis.

Intégration fiscale : Acquérir la technique d'élaboration de la liasse fiscale intégrée

Durée : 2 jours, soit 14 heures.

Lieu et date(s) actualisé(s)/ Délai d'accès : cf site web www.sesame-formation.re ou nous vous invitons à vous rapprocher du service commercial au 02 62 22 02 02 / infos@sesame-formation.re. Aucun délai d'accès n'est requis.

Conditions tarifaires inter-entreprises : 1 400 € HT / personne.

Conditions tarifaires intra-entreprise (coût pédagogique/jour) : Pour toute demande d'intra, nous consulter.

Accessibilité :

Nos salles, ainsi que celles de nos partenaires sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Nos logiciels distanciels offrent également des outils qui permettent de répondre à vos besoins.

Pour toute demande, nous vous invitons à contacter nos 2 référents Handicap.

Programme mis à jour en janvier 2022